



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 59/24 OBJET : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE ELECTORALE

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Vu la demande de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, suppléant à l'élection législative du 30 juin 2024, pour Madame Solange PONCHON, visant à occuper une salle communale pour y organiser une réunion publique le 26 juin de 18h30 à 21h30,
- Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, disposant que la campagne électorale est ouverte le 17 juin 2024
- Considérant que la salle Hector Anglade, située place Docteur Jean-Louis TURCAN, peut être utilisée par les candidats aux élections organisées sur le territoire national en vue de réunions publiques dans le cadre des campagnes électorales, pendant les durées officielles,
- Vu que les locaux sont mis à disposition à titre gracieux pour les organisations politiques,

DECIDE de mettre à la disposition de Madame Solange PONCHON ou son représentant la salle Hector Anglade.

DIT que la mise à disposition durera le 26 juin 2024 de 14h à 23h.

DIT que la mise à disposition est gratuite.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 21 juin 2024



La Première Adjointe :

Isabelle RICARD

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le 21/06/24  
Et de la publication ou notification le 21/06/24